

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 AVRIL 2016

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, M. BLANCHARD, M. TEISSIERE, V. PICARD, T.MOLENDI, O. FONTVIEILLE, C.RIBIERE, conseillers municipaux.

Procuration : J. DELARBRE à J.VEYRAT

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

Le Maire explique à l'assemblée que lors de la séance du 11 mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'affecter totalement le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (131 186,14 €) au budget d'investissement 2016.

Des impératifs budgétaires liés principalement à l'emprunt et l'assurance dommages ouvrages de la Gendarmerie nous obligent à affecter une partie du résultat de 2015 au budget de fonctionnement 2016.

En effet, des intérêts de préfinancement de la gendarmerie, d'un montant d'environ 60 000 € pour une durée de 24 mois, seront à payer en 2016. En conséquence, il propose au Conseil Municipal, pour les besoins du budget 2016, d'affecter en investissement 63 251, 14 € et d'affecter 67 935 € en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations de la commune :

- Association des parents d'élèves : 300 €
- Amis sans frontières : 300 €
- Loisirs et créations : 150 €
- Les Aînés de la Vernède : 300 €
- Le comité des Fêtes : 1000 €
- Lady'namics : 300 €
- Les Amis de la Tave : 150 €

Il précise, sur demande de Cécile Ribière, que la nouvelle association « Les Amis de la Tave » a bien légalement été constituée, et que la subvention proposée pour celle-ci servira à la réalisation des affiches nécessaires à la promotion du marché aux fleurs du 8 mai à l'échelle du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Isabelle LECONTE, secrétaire de mairie, présente et explique le budget primitif :

Dans la section dépenses d'investissement :

- à l'article 2313 figurent les travaux résiduels de la Gendarmerie,
- et à l'article 2315 les travaux de la traversée du village.

Dans la section de recettes d'investissement, chapitre 13, sont énumérées les subventions inhérentes au projet de la traversée du village : DETR : 120 000 €, Région : 50 000 € et Département : 316 943 €. Cécile Ribière marque son désaccord pour réaliser les travaux de la traversée du village en 2016, argumentant l'importance du financement des réalisations pour cette année. Le maire explique que les prêts de la commune étant totalement remboursés cette année, sa capacité d'emprunt permettra de mettre en place le financement de la partie incombant à la commune sur ce projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce budget 2016 avec les taux de taxes locales inchangés : Taxe d'Habitation : 12,79 %, Taxe Foncière Bâti : 13,67 % et Taxe Foncière Non Bâti : 46,33 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget et le maintien des taxes locales, à l'exception de Cécile Ribière, qui s'abstient sur le vote du chapitre 23 et notamment l'article 2315, ledit budget se résumant ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 508 728 €

Recettes de fonctionnement : 508 728 €

Dépenses d'investissement : 2 961 255 €

Recettes d'investissement : 2 961 255 €

CONVENTION ERDF POUR RACCORDEMENT DE LA GENDARMERIE

Arrivée d'Olivier Fontvieille.

Le maire explique que le raccordement de la Gendarmerie nécessite l'installation d'un poste électrique de transformation (ces travaux sont compris dans les devis initiaux établis par ERDF).

Lors d'une réunion de chantier avec le représentant d'ERDF, il a été décidé d'implanter ce poste en limite Nord de la future aire de retournement des bus (surface 2 m²).

Le maire présente en outre la convention à régulariser avec ERDF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- Pistes DFCI
La communauté de communes doit effectuer la normalisation, cette année, de la piste DFCI U45 ainsi la piste U18 située dans le Bois de Vallus.
- Spectacles et manifestations
 - 8 mai : marché aux fleurs (Les Amis de la Tave)
 - 22 mai : vide grenier de l'APE
 - 11 juin : Théâtre à la salle polyvalente (Tréteaux Tremplin Théâtre)
 - 18 juin : Résonance (communauté de communes Pays d'Uzès) => Don de livres à 17h00 suivi à 18h00 du spectacle : Les Diablogues (compagnie la Plateforme). Gratuit.
- Achat de guirlandes électriques pour le parc

Suivant le devis demandé à la société « Blachère Illuminations », le Conseil Municipal décide d'acquérir des guirlandes électriques pour décorer le parc pendant les fêtes de fin d'année. Montant de l'acquisition : 1091,47 €